

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*



Communiqué 2026-02 (2025-03-06)

### ***Attention à nos chemins***

Bonjour,

Certains d'entre vous prévoyez peut-être des travaux de rénovation ou de construction à vos résidences au cours des prochaines semaines. Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que les travaux soient effectués de façon à ne pas endommager les infrastructures communes (i.e. chemins, fossés, parcs, réseau d'eau potable, etc..).

Par ailleurs, tel que prévu au Règlement, il est interdit de procéder à des travaux impliquant des équipements lourds transitant sur les chemins des Villas de l'Anse durant la période de dégel, soit du 9 mars au 22 mai 2026.

Votre Conseil d'administration